

Règlement & Inscription 2022

[Cliquez ici pour les inscriptions en ligne.](#)

Suivez nous sur FB où les premières photos ont été posté : <https://www.facebook.com/legalopromain>

L'équipe du Galop



Le coût de l'inscription en ligne est de 1 €. Il est à la charge du coureur.

Pour une inscription par courrier ou si vous souhaitez pré-remplir votre bulletin avant le jour J :
[Télécharger le bulletin d'inscription 2019](#)

Les parcours proposés sur le site sont susceptibles de quelques modifications de dernière minutes, en fonction de la météo et de l'état du terrain. Les aménagements que nous nous autorisons à effectuer sont réalisés dans le but de préserver votre confort et votre sécurité.

ORGANISATION

L'association VILLETTE en FETE organise le **Dimanche 1er mai 2022** à VILLETTE DE VIENNE, la 24 ème édition du GALOP ROMAIN, cross inscrit au calendrier de la CDCR 38(*)

(*) CDCR 38 : Commission Départementale des Courses Running de l'Isère

PARCOURS

- La Galop Romain : Ce cross est ouvert à tous, licenciés ou non. Il est constitué d'une boucle de 13 km
- Le Petit Galop : Petite boucle de 9 km (à l'intérieur de la grande)

Un ravitaillement est prévu au même endroit pour les 2 courses ainsi qu'à l'arrivée.

Catégories : en 2020 modification des catégories Vétérans

| Horaire Départ | Distances | Année Naissance | Code Catégorie |
|----------------|-----------------------|--------------------------|----------------|
| | | 16 et 17 ans | CAF/CAH |
| | | 18 et 19 ans | JUF/JUH |
| 9h00 | 13 km | 20 à 22 ans | Espoir H/F |
| 9h15 | 9 km | 23 à 39 ans | SEF/SEH |
| | | 40 à 49 ans | MAF1/MAH1 |
| | | 50 à 59 ans | MAF2/MAH2 |
| | | 60 à 69 ans | MAF3/MAH3 |
| | | 70 à 79 ans | MAF4/MAH4 |
| | | 80 ans et au delà | MAF5/MAH5 |
| 11h | - Le Chalopin - 400 m | Jusqu'à 12 ans (gratuit) | |

Licences acceptées :

- Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrées par la FFA et
- Le Pass Running délivré par la FFA
- Licences FSCF, FSGT et UFOLEP avec mention « athlétisme »

LIEU ET HORAIRES DE DEPART

Départ au parking de la salle polyvalente de Vilette de Vienne, Chemin du Verger.

9H00 pour le Galop Romain / 9h15 pour le Petit Galop

Licences acceptées (extrait du règlement 2015 en vigueur fourni par le CDCR Isère)

3. CERTIFICAT MÉDICAL

C'est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur rappelle, en vertu de l'article L. 231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ;
- ou titulaires d'une Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Ce document doit apparaître par tous moyens la non contre-indication à la pratique de la Course à pied en compétition ;
- ou titulaires d'une Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL et dans laquelle ils sont engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive.
- ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour remplacer un certificat médical.

SECOURS

Un dispositif de secours sera assuré par la CROIX BLANCHE de MIONS à l'arrivée et sur le parcours.

INSCRIPTIONS

- Jusqu'au **Lundi 29 avril 2019 (courrier ou inscriptions en ligne)**

Adressé à : **Lafaye Christophe - 332A Chemin de l'Oie - 38200 Villette de Vienne.**

- Sur place 1h30 heure avant le départ et jusqu'à 8h45 maximum pour les 2 courses.

Le droit d'inscription est de **9 €** en pré-inscription (dont 1€ de frais en ligne) pour le parcours de 9km et de **12 €** (dont 1€ de frais en ligne) pour celui du 13 km.

Il est de **10 €** pour le 9km et **13 €** pour le 13km le jour de la course.

Règlement en espèces ou par chèque. Le chèque sera libellé à **VILLETTE EN FETE** et joint au bulletin d'inscription.

Rappel : Aucun certificat médical ne sera restitué. Une copie étant acceptée.

contact@legalopromain.org

INSCRIPTIONS GALOPIN (avec le sous des Écoles) :

Sur place à partir de 10h – Gratuit

Renseignements : galopin@legalopromain.org

ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de **MAIF**. Les participants doivent fournir un certificat médical ou une copie daté de moins d'un an ou bien être titulaire d'une licence sportive de l'année en cours.. Les organisateurs dégagent leur responsabilité en cas d'accident ou dommages corporels.